Saint-Paul d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

Demande de dérogation mineure

CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 612-2018

À la population, que conformément à la directive émise par le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois en raison de la pandémie COVID-19 et l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qu'une session ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, sera tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi 3 novembre 2020 à 19h00.

Qu'au cours de cette session, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure de monsieur Daniel Girard concernant le 25 Principale Est;

Que la présente demande de dérogation mineure est à l'effet de permettre l'aménagement d'un logement supplémentaire excédant 40% de la superficie totale du bâtiment et l'implantation d'un bâtiment principal à moins de 3m d'un bâtiment accessoire;

Que l'article 4.2.1 6) du règlement de zonage 612-2018 stipule que la distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire est fixée à 3m;

Que l'article 2.5.4 4) du règlement de zonage 612-2018 stipule que la superficie d'un logement supplémentaire ne peut excéder 40% de la superficie totale du bâtiment;

Que la configuration intérieure existante ne permet pas de respecter la superficie maximale de 40% prévue à la règlementation;

Que la demande de dérogation mineure vise à permettre un logement supplémentaire occupant 50% de la superficie intérieure du bâtiment;

Que la portion habitable du logement supplémentaire occupe 30% du bâtiment, mais que la superficie totale du logement supplémentaire atteint 50% en raison du garage attenant existant occupant 20% du bâtiment;

Que le projet de rénovation extérieur du bâtiment sera représenté au printemps 2021;

Que les bâtiments sont existants et séparés par une distance de 1 mètre;

Que cette demande de dérogation mineure ne semble pas porter préjudice à autrui;

Que le contexte actuel de pandémie empêche tout rassemblement de citoyens en personne.

Que tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en formulant ses commentaires par écrit à l'adresse courriel jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca ou par téléphone au 450 379-5408, poste 222.

DONNÉ à Saint-Paul-d'Abbotsford, ce 20e jour du mois d'octobre deux mille vingt.

_____

Jean-Raphaël Cloutier
Directeur général